Quarante-troisième année. — N° 264-265. Un numéro : *dix centimes.* Lundi 3 et Mardi 4 Novembre 1884.

ABONNEMENT.

Saumur.

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 NOVEMBRE 1884.

LE SÉNAT

—

La *Gazette de France*, dans un article excellent, a démontré que le projet Ferry sur les élections sénatoriales était fait au profit exclusif des républicains, et qu'il constituait une mesure de défiance contre les populations rurales, suspectes d'opinions conservatrices. M. Cornély, dans le *Matin*, soutient la même thèse et la développe dans l'article ci-dessous qui ne peut manquer d'intéresser les lecteurs.

—

Je parierais que les neuf dixièmes des électeurs français ont oublié — s'ils l'ont jamais su — pourquoi, au moment des fortes chaleurs, députés et sénateurs sont allés s'empiler et baver les uns sur les autres à Versailles ; quelles causes ont amené la réunion du Congrès et quels résultats sont issus de cette réunion.

Il est donc utile de leur rappeler que c'est pour obéir aux délibérations du susdit Congrès que le Sénat, aujourd'hui même, s'assemble dans le but de discuter sa réforme électorale.

J'avoue que le sujet ne me passionne pas extraordinairement.

On peut, sans méconnaître l'utilité du Sénat, contester jusqu'à un certain point son importance.

Il ne sert pas à grand'chose, ce pauvre Sénat ! En vain est-il composé d'hommes dont le niveau intellectuel est incontestablement supérieur à celui de la Chambre ; en vain les discussions revêtent-elles devant lui une ampleur et une allure quelquefois magistrales ; son action sur le budget est éludée tous les ans, et quand il s'oppose à une loi inique on lui répond par des décrets qui donnent force légale à ce qu'il voulait empêcher. Se rappeler le fameux article 7.

En somme, depuis qu'il existe, la manifestation la plus réelle de son autorité a été l'amendement de la loi du divorce. Il a supprimé le divorce par consentement mutuel, interdisant ainsi aux époux mal mariés le seul moyen qu'ils eussent de se désunir sans étaler leurs hontes. Là, comme partout ailleurs, il a manqué de logique, n'osant ni s'opposer au divorce, ni l'accepter carrément avec ses conséquences.

Eh bien ! tel qu'il était, tout impotent qu'il fût, il a encore paru trop puissant à la République, et il est en train de lui couper ses dernières traces de virilité.

Le Sénat, on le sait, se composait de deux catégories de membres. Des membres élus par un collège électoral, composé, par département, des députés, conseillers généraux, d'arrondissement, et des délégués des conseils municipaux, à raison d'un délégué par conseil — le mandat de ces membres devait durer neuf ans ; de membres élus par le Sénat lui-même et qui, sous le nom d'inamovibles, siégeaient toute leur vie.

Le législateur, en organisant cette double catégorie, avait obéi à deux pensées.

Il voulait d'abord, en donnant à chaque commune le même droit dans l'élection sénatoriale, contrebalancer l'absurde loi du nombre qui nous gouverne. Il voulait essayer d'un groupement rudimentaire dans cette société poudroyée où nous sommes. Il transformait chaque commune en une sorte d'électeur spécial.

Il voulait ensuite, en instituant des inamovibles, permettre au Sénat d'appeler dans son sein certaines illustrations, certaines lumières qui se diminueraient où s'éteindraient au contact des luttes électorales.

Cette pensée double était bonne, autant que peut être bon un expédient, un palliatif, destinés à faire oublier à un peuple malade du virus démocratique que les seules Chambres hautes logiques ont pour base l'hérédité et pour collège l'aristocratie ouverte des nations modernes.

Les choix des électeurs sénatoriaux furent généralement plus intelligents que les fantaisies du suffrage universel. Quant à la catégorie des inamovibles, malgré certaines compromissions politiques qui l'abaissèrent, elle formait une élite législative indiscutable. Je suis certain que c'est l'avis, du moins, de mon illustre collaborateur, Jules Simon.

Il régna dans le Sénat un esprit d'ordre, de modération, une tenue qui, bien qu'impuissants, parurent encore intolérables à la République.

La réforme du Sénat et la délimitation de ses droits financiers furent alors mises sur le tapis.

Les élections municipales survinrent, il y a quelques mois. En dépit des affirmations gouvernementales et des statistiques officielles, il est certain que les communes rurales profitèrent de cette occasion pour manifester une certaine désaffection envers la République. Il est certain que les conservateurs, — les réactionnaires, si vous voulez, ne chicanons pas sur les mots — conquirent un nombre de conseils bien plus considérable encore que nous le supposons.

Cette victoire partielle et obscure, remportée à la veille d'un renouvellement triennal du Sénat, engagea les partisans de la réforme sénatoriale à se hâter.

Le Congrès fut convoqué, et voilà pourquoi le Sénat, entraîné, va aujourd'hui même commencer à se diminuer de ses propres mains.

Comment y parviendra-t-il ? Par deux moyens : En introduisant dans ses collèges électoraux la proportionnalité, c'est-à-dire la loi du nombre, sous une forme discrète ; en accordant à chaque commune un nombre de délégués en rapport avec le nombre de ses conseillers qui est lui-même en rapport avec sa population.

On a affecté de déclarer étrange qu'une toute petite commune ait un délégué et pèse ainsi, dans l'élection d'un sénateur, comme une grande ville dotée également d'un seul délégué.

Or, remarquez-le, ce qu'on trouve intolérable pour les communes on le trouve légitime cependant pour les individus. On ne veut pas que, sous le rapport électoral, une petite commune soit sur le même pied qu'une grande ville, et cependant on admet parfaitement que, sous le rapport électoral, un électeur crétin soit sur le même pied qu'un électeur homme de génie.

Voyons, de bonne foi, est-ce qu'entre Victor Hugo et le commissionnaire qui cire des bottes au coin de la rue, il n'y a pas, au point de vue du cerveau, autant de différence qu'entre Paris et Bouzy-le-Têtu ? Et pourquoi l'égalité qui vous paraît légitime entre ces deux personnes naturelles, vous choque-t-elle entre ces deux communes, personnes morales, civiles ?

Pourquoi ? On n'en sait rien. C'est comme cela. Ou plutôt si, on le sait. Les petites communes sont plus volontiers réactionnaires ; les villes, avec leurs éléments plus turbulents, sont plus volontiers républicaines. Augmentons l'importance des villes, au détriment de l'influence des campagnes. Si la situation contraire se produisait, par impossible, ce serait le précepte contraire qui prévaudrait.

Le but avoué des républicains est donc, en le soumettant à la loi du nombre, de rendre le Sénat de plus en plus semblable à la Chambre. Il est dès lors inutile de démontrer que ce but tend à abaisser le Sénat.

Le second des deux moyens est la suppression des inamovibles, et la restitution de leurs sièges aux départements, au fur et à mesure des extinctions des titulaires actuels. Résultat : Seront écartés du Sénat de nombreux hommes éminents qui n'ont ni le tempérament ni les loisirs nécessaires pour solliciter les suffrages des électeurs sénatoriaux et qui leur sont la plupart du temps profondément inconnus ; suppression de ce petit noyau d'hommes indépendants qui pouvaient voter selon leur conscience et non selon leurs intérêts électoraux.

Tout cela, on en conviendra, n'est point fait pour fortifier et pour rehausser le Sénat. Ses membres, mêmes républicains, le comprennent peut-être. Mais comment faire pour résister ? Ils ne résisteront pas.

Et le Sénat, après avoir subi cette prétendue réforme qui est une mutilation ; le Sénat, produit de la seconde ressuscée du suffrage universel, si on peut parler ainsi ; le

---

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

—

« C'était le vieux gentilhomme. En montant les » marches de l'échafaud, la force lui revint. Son » visage se colora d'une dernière indignation ; il » se retourna, et mettant la main sur sa poitrine, » il cria d'une voix retentissante : « vive le Roi ! »

» La rumeur qu'il avait provoquée n'était pas » encore apaisée qu'il n'était déjà plus.

» Un second nom fut appelé, puis un troisième.

» L'exécuteur allait vite en besogne. Les pri» sonniers, serrés les uns contre les autres, regar» daient leurs rangs s'éclaircir et priaient.

» Mme de la Tremblaye ne voyait pas la mort qui » la touchait. Elle berçait son enfant.

» Un homme dit près de moi :

» — Qu'a donc cette chienne d'aristocrate ?

» — C'est une mère, tu vois bien, répondit une » femme, et elle ajouta : que va-t-elle en faire ?

» Mme de la Tremblaye l'entendit. Elle tressaillit. » Qu'allait-elle faire de son enfant ? Elle l'avait » apportée parce qu'elle n'avait personne à qui la » confier, parce qu'elle voulait être sa mère jus» qu'à la fin. Mais à présent ?

» Avec une énergie superbe elle embrassa la » frêle créature, et, la présentant à la femme qui » venait de parler :

» — Prenez ma petite Phanette, dit-elle, pour » l'amour de Dieu, et élevez-la. Tenez, ajouta-t» elle plus bas, voici une bague de diamants que » j'ai pu garder, acceptez-la, cela vous aidera.

» Un instant, je crus que la femme allait accep» ter. Elle paraissait attendrie, mais elle regarda » autour d'elle : les visages féroces que ses yeux » rencontrèrent lui firent peur, car je la vis » prendre la bague et repousser l'enfant avec » colère en disant :

» — C'est bien assez des siens sans aller se » compromettre à élever ceux des brigands !

» Tout espoir était perdu.

» La pauvre mère se retourna. Elle aperçut sa » belle compagne de tout à l'heure debout à côté » de l'instrument du supplice. Le bourreau lui » coupait sa longue chevelure d'or. Manette était » près d'elle. « Au revoir, mademoiselle », dit la » servante. La jeune fille ne dit rien, mais, deve» nue pâle comme un lis, elle regarda autour » d'elle la foule, les rues, le ciel plein de lumière, » et dans ce regard, il y avait toutes les angoisses » et tous les regrets de la jeunesse qui meurt dans » l'illusion de la vie.

» Manette mourut après sa maîtresse.

» Puis le bourreau appela « la Tremblaye ! » » Mme de la Tremblaye regarda le bourreau : c'était » encore Hudoux. Les hommes du métier étaient » las ; ils refusaient de tuer. Lui s'était offert pour » les remplacer, et par-dessous sa carmagnole on » voyait passer un bout de l'écharpe que portaient » les membres de la Commission Militaire. La » jeune femme monta les marches, s'agenouilla » sur la dernière, leva les yeux au ciel, et douce» ment, dans un élan sublime de foi, elle déposa » son enfant, toujours enveloppée dans le châle de » la pauvre Manette, aux pieds de Hudoux. Lui ne » comprit pas ce qu'elle faisait. Elle se laissa » couper les cheveux sans mot dire, l'œil attaché » jusqu'à la fin, avec une infinie tendresse, sur ce » petit paquet brun, immobile sur les planches de » l'échafaud. Je récitai la formule de l'absolution, » et je la bénis.

» Un instant après la mère était au ciel.

» Alors Hudoux aperçut cette petite masse » brune étendue près de lui, développa l'étoffe, » découvrit l'enfant.

» — Pas gênée, la brigande, dit-il. Voyez donc, » citoyens, le beau cadeau qu'elle vient de me » faire !

» Il éleva la petite fille au-dessus de sa tête, de » sorte que toute la foule pût la voir.

» — Qui en veut ? cria-t-il.

» Des rires féroces éclatèrent autour de lui. Une » voix cria même :

» — A la guillotine !

» — Non, c'est trop petit, dirent quelques fem» mes, ne lui faites pas de mal.

» Mais personne n'osa prendre l'enfant.

» La colère saisit le bourreau.

» — J'ai encore de la besogne à faire, cria-t-il, » qui veut cette vermine ?

» Personne ne répondit.

» — Personne n'en veut, eh bien ! ni moi non » plus !

» Il balança un instant la pauvre petite autour » de sa tête, et, de toute la force de son bras, la » jeta comme une pierre par-dessus la foule. Elle » rasa le bois de la guillotine, effleura les têtes » des spectateurs des premiers rangs, puis elle » tomba rapidement vers le sol. Elle allait s'y » briser, quand, à l'endroit même où elle devait » toucher terre, une femme étendit son tablier. » L'enfant y roula.

» Déjà Hudoux ne regardait plus de ce côté, il » s'était remis à travailler.

» Je tâchai vainement de rejoindre, à travers la » foule, la femme qui emportait l'enfant. Plus » tard, et à diverses reprises, je pris des informa» tions, j'essayai de la découvrir. Mes recherches » furent inutiles. Cette femme, Hudoux me l'a » nommée, c'était sa femme, qui valait un peu

Sénat nouveau, qui sera à l'ancien ce que le vin qui sort du pressoir est au vin qui sort de la cuve, ce que l'huile qui sort des olives bouillies est à l'huile vierge qui coule des olives amoncelées, le Sénat sera une deuxième Chambre des députés, un peu plus vieille, un peu plus fourbue, et à peu près aussi toquée que la première.

.....

J. CORNÉLY.

Chronique générale.

Le *Télégraphe* a reçu de son correspondant de Berlin la lettre suivante, que nous engageons nos lecteurs à méditer :

« C'est ici, bien plutôt qu'à Paris, que les nouvellistes devraient se renseigner sur les affaires extérieures qui intéressent la France. Sans tenir tous les fils, le prince de Bismark en a assez dans la main pour rendre la tâche de M. Jules Ferry difficile et souvent l'embarrasser. Vous devez vous souvenir encore de ce que je vous disais à propos de l'entente franco-allemande; je m'efforçais à ce moment de bien vous démontrer que sous cette entente il y avait une menace. C'est cette menace qui, comme une épée de Damocles, est toujours suspendue sur votre tête. De même que vous avez abandonné le Congo, l'Ogooué, le Niger, que les résistances de l'Angleterre peut-être vous sauveront, de même craignez que votre gouvernement, pris dans l'engrenage, ne doive s'incliner encore devant les nouvelles exigences du chancelier, quand il s'agira du Tonkin et de la Chine.

» On prétend déjà ici que vous tirez les marrons du feu pour les Anglais et pour les Allemands, que ce sont eux qui profiteront de toutes vos dépenses et de tout le sang que vous avez répandu. Et voici, du reste, comment on raisonne dans un milieu des plus officiels et où la parole du chancelier est entendue.

» M. Ferry, dit-on, a espéré que la Chine lui apporterait la paix après les affaires de Fou-Tcheou et de Kelung ; et la paix n'est pas venue et les Chinois se sont préparés plus que jamais à la guerre.

» La même chose va se produire lors de la médiation. L'Angleterre ne pourra rien. La Chine résistera à ses suggestions. On cherchera, tant à Londres qu'à Paris, d'où vient le coup et on s'apercevra probablement qu'il vient de Berlin. Quoi qu'il en soit, devant ce nouvel échec, il faudra bien continuer la guerre; mais l'Angleterre voudra être de la partie et, soyez-en assuré, l'Allemagne voudra, de son côté, dire son mot dans la question.

» Est-ce que M. de Bismark n'a pas déjà dit que c'est lui qui aurait le dernier mot dans toute cette affaire? Et la personne devant laquelle il s'exprimait ainsi ne retournait-elle pas dans un poste qui est le poste d'observation de votre pays par excellence? C'est que M. de Bismark possède une très-grosse influence auprès de certains Chinois et qu'il les fait agir dans le sens propre aux intérêts de l'Allemagne.

» Si les Anglais convoitent quelques grands ports de la Chine, si vous possédez Formose, l'Allemagne veut se rendre maîtresse de la Corée. C'est à quoi elle tend en ce moment. Et vous comprenez bien que ce n'est pas une médiation anglaise venant à réussir qui l'aiderait dans la réalisation de ce plan. Aussi fait-elle tous ses efforts pour empêcher les Chinois d'accepter la paix.

» M. de Bismark voit encore là un autre avantage, c'est celui d'occuper votre pays à l'étranger et, étant donné la crise économique et l'obligation où vous vous trouvez de dépenser beaucoup d'argent et d'hommes dans l'Extrême-Orient, il compte sur le mécontentement des électeurs français et, par suite, sur des élections amenant à la Chambre et au Sénat un grand nombre de conservateurs qui tailleront des croupières au gouvernement républicain.

» Il est surprenant, en effet, que l'on ne comprenne pas mieux, à Paris, le jeu de M. de Bismark. Il ne s'en cache du reste pas avec ses familiers, et comme ceux-ci ne sont pas nombreux, vous pouvez penser de quel poids pèse les paroles qu'ils prononcent.

» Si vous n'avez pas la bonne idée de terminer au plus vite votre affaire du Tonkin et de Formose ; si vous vous laissez jouer par M. de Bismark en tombant dans le piège de la médiation anglaise, vous irez loin, je puis vous le promettre.

» Pour ma part, et j'ai lieu de connaître assez bien ce qui se dit et ce qui se fait dans nos chancelleries, je n'aurais qu'un seul conseil à donner à votre président du conseil, celui de se passer de tout secours venant de l'étranger. C'est le seul moyen qui reste, s'il ne veut pas être le jouet d'un vieux diplomate sans vain scrupule, qui lui a déjà fait faire, en quelques semaines, bien du chemin. »

***

LA COMMISSION DU TONKIN.

Un membre de la minorité de la commission disait avant-hier que le gouvernement, ne jugeant pas notre situation au Tonkin grave, et ne paraissant pas pressé de faire voter les crédits, la commission va prendre son temps et ne fera sans doute pas déposer son rapport avant une douzaine de jours. La discussion ne viendrait donc pas avant le 15 novembre.

***

M. FERRY AUX ABOIS.

Depuis quelques jours, le président du conseil reçoit d'assez nombreuses visites des membres de sa majorité ; ces amis dévoués, mais peu rassurés, viennent lui faire part de la situation très-difficile que leur créent le désir de conserver un ministère qui leur a promis la candidature officielle et la crainte de leurs électeurs, qui les menacent de leurs foudres s'ils continuent à prodiguer des ordres du jour de confiance dont les beaux résultats apparaissent nettement au Tonkin et à Tamsui.

La réaction s'opère : elle ne fait que commencer, mais elle s'accentue d'heure en heure, le pays passe sans transition d'une aveugle confiance à une méfiance absolue.

D'autre part, les dissentiments entre le président du conseil et le ministre de l'intérieur s'accentuent ; c'est la guerre, elle sera bientôt ouvertement déclarée. Non-seulement M. Waldeck-Rousseau et ses amis formulent ouvertement les plus amères critiques contre la politique extérieure de M. Ferry, mais encore ils organisent contre lui une campagne de presse qui ne tardera pas à commencer.

***

Le gouvernement s'occupera cette semaine de désigner des titulaires aux sièges épiscopaux vacants, qui sont au nombre de sept : les archevêchés de Cambrai, d'Albi ; les évêchés d'Agen, de Dijon, du Mans, de Verdun et de Basse-Terre (Guadeloupe).

On croit que Mgr Haslay, archevêque d'Avignon, sera désigné pour l'archevêché de Cambrai.

***

LE *National* EN PÉNITENCE.

Le *National* nous apprend que, pour le punir de son esprit d'opposition, M. Jules Ferry lui a coupé le service des renseignements qu'il fait à toutes les feuilles officieuses.

Le *National* répond qu'ainsi il ne sera plus obligé de donner de fausses nouvelles à ses lecteurs.

***

GRAVE ACCUSATION.

Nous avons reproduit une information de la *Lanterne* annonçant que le gouvernement avait fait des achats de poudre en Allemagne. Le journal radical précise en ces termes ses affirmations :

« Le premier marché fut approuvé le 8 novembre 1883, par le ministre de la guerre.

» Pour être bien précis, nous pouvons ajouter que les frais de timbre et d'enregisment du marché s'élevaient à la somme de 153 fr. 90, et que le cautionnement de 6,660 fr. imposé aux fournisseurs fut transmis à la Banque d'escompte de Paris, par l'intermédiaire de la *Wurtembergische-Vereinbank*.

» Le passage des trois wagons contenant la livraison de la commande faite aux poudreries de Rothweil-Hambourg eut lieu le 18 décembre 1883 à la frontière. Le directeur des douanes d'Avricourt avait reçu préalablement une lettre du directeur de la poudrerie nationale de Sevran-Livry, lui donnant l'ordre de laisser entrer en franchise les trois wagons à destination de cet établissement.

» Par suite d'une erreur, les droits furent acquittés par l'agent transitaire de la Compagnie de l'Est, mais ils furent remboursés après de longues formalités, au mois de juillet dernier, par l'administration des douanes aux expéditeurs.

» Le 26 décembre 1883, les wagons arrivaient à destination, contenant environ 12,000 kilogrammes de poudre renfermés dans 231 caisses, suivant le détail ci-après :

MARQUES P. R. H.

Poudreries Rothweeil (Hambourg).

Caisses 1 à 85, pesant 5,000 kilog. Poudre P. P. C. 82, pour canons de 24 centimètres.

» Caisses 86 à 168, pesant 5,000 kilog. Poudre P. P. C. 82, pour canons de 27 centimètres.

» Caisses 169 à 177, pesant 432 kilog. Poudre P. P. C. 82, pour canons de 24 centimètres, modèle 1870.

» Caisses 178 à 195, pesant 540 kilog. et contenant 152 gargousses de poudre dite c/82, canons de 27 centimètres, modèle 1871.

» Caisses 196 à 231, pesant 1,710 kilog. Poudre c/82 lente mise en quart de gargousse.

» Toutes ces caisses furent envoyées en port payé. Le montant de la livraison s'élevait, selon la facture, à 50,287 fr. »

S'il faut en croire la *Lanterne*, M. de Bismark serait un des principaux actionnaires de la poudrerie Rothweil-Hambourg.

***

On sait que M. Cazot, premier président de la Cour de cassation, a été administrateur de la Société du chemin de fer d'Alais au Rhône, tombée aujourd'hui en faillite.

S'il faut en croire certains échos du Tribunal de commerce, cette participation active à une affaire en déconfiture aurait prochainement les plus graves conséquences pour l'ancien président du Tribunal des conflits.

Le syndic de la faillite, M. Sauvalle, poursuit, en effet, l'annulation de la Société, et il aurait prévenu M. le président du Tribunal de commerce qu'il était obligé d'assigner M. Cazot en responsabilité vis-à-vis des actionnaires.

Le président du Tribual de commerce aurait avisé le garde des sceaux de la situation.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Il n'est arrivé, ces deux derniers jours, aucune dépêche officielle de Chine et du Tonkin ; d'après les nouvelles de source anglaise, qui sont malheureusement très-vraisemblables, notre situation empire chaque jour davantage.

En Chine même, dans la province de Canton, les chrétiens sont molestés, outragés et parfois massacrés.

Dans le Delta, nos soldats ne peuvent plus faire de reconnaissances que dans les environs immédiats des places où ils tiennent garnison, et où ils se trouvent bloqués par des forces ennemies considérables. La réapparition des pirates et des Pavillons-Noirs aux portes même d'Hanoï prouve à quel point nos troupes sont insuffisantes en nombre.

Enfin, d'après des avis de source chinoise, la flotte du Yang-Tse-Kiang aurait reçu l'ordre de partir pour Formose afin de secourir Liu-Ming-Chuan. On ajoute que, malgré le blocus, deux steamers auraient débarqué à Tauvan des hommes et des munitions.

C'est au moment où il faudrait en finir par un coup de force éclatant que M. Ferry songe, paraît-il, plus que jamais, à une médiation, et quelle médiation? Celle de l'Angleterre, notre pire ennemie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 octobre.

Aujourd'hui le marché présente une animation extraordinaire. Les cours sont aussi fermes sur les Rentes que sur les principales valeurs de crédit : le 3 0/0 se traite à 78.30, l'amortissable à 79.70, le 4 1/2 à 109.25.

L'action de la Banque de France se négocie à 5,125.

Le Crédit Foncier est toujours aussi recherché à 1,295.

Le succès de l'émission du Crédit Foncier porte ses fruits. Les Obligations Nouvelles font 7 fr. de prime, et toutes les catégories d'obligations du Crédit Foncier ont gagné une avance. Il faut s'attendre à voir se continuer ce mouvement qui est parfaitement justifié par la bonne marche de notre premier établissement foncier.

La Banque de Paris est à 723.75, la Banque d'Escompte à 512.50, le Crédit Industriel et Commercial à 680, la Société Générale à 457.50.

Le Suez, dont les recettes sont satisfaisantes, varie entre 1,895 et 1,905 fr.

Les chemins de fer français sont bien tenus : le Nord à 1,630, le Lyon à 1,230, l'Orléans à 1,310, le Midi à 1,157,50, l'Est à 785, l'Ouest à 820.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

APPEL DE LA CLASSE 1883. — L'appel des jeunes soldats de la classe de 1883 a été fixé au 19 décembre prochain.

On lit dans le *Progrès militaire* :

« L'affectation des jeunes soldats de la classe 1883 a été faite conformément au tableau de répartition des tailles entre les différentes armes, modifié par le général Campenon dès son arrivée au Ministère. Les troupes à cheval ne vont plus recevoir les pygmées incapables de manier un sabre que le Comité de cavalerie était, pendant plusieurs années, parvenu à leur faire attribuer. Voici les tailles des recrues :

» *Cuirassiers*, de 1m75 à 1m70 ; *dragons*, de 1m70 à 1m64 ; *spahis* et *chasseurs d'Afrique*, de 1m67 à 1m59 ; *chasseurs* et *hussards*, 1m64 à 1m59.

» Le tableau de répartition des tailles, inscrit en tête de l'instruction du 19 octobre, attribue comme minimum la taille de 1m64 aux pontonniers. La batellerie est une profession qui diminue sensiblement en France; de plus, des hommes trapus sont aussi vigoureux que des mariniers élancés : tout recommande donc que, l'an prochain, les

---

» mieux que lui, sans valoir beaucoup plus.

» Quand elle avait vu que l'enfant allait s'écraser » sur le sol, à ses pieds, une sorte d'instinct » maternel s'était ému en elle, et elle avait tendu » son tablier.

» C'est de la sorte que Stéphanette entra dans » la maison de Hudoux. Elle y demeura parce que » la femme ne voulut pas se défaire d'elle, et » surtout parce que les membres de la Commission » Militaire, instruits de la barbarie de leur collègue, menacèrent de le dénoncer à Paris, s'il ne » consentait pas à élever l'enfant qu'il avait voulu » tuer.

» Plus tard, à la mort de la femme Hudoux — » Stéphanette avait alors huit ans — l'ancien » secrétaire de la Commission Militaire, devenu » brocanteur dans la rue de l'Aiguillerie, garda » cette jeune fille, qui lui rendait déjà beaucoup » de services, et qui devait sous peu lui éviter les » frais d'une domestique. D'ailleurs il eût risqué, » en la chassant, d'attirer sur lui l'attention de la » police du premier consul. Mais il conserva une » haine que le temps ne put diminuer contre cette » enfant, dont la vue lui rappelait deux crimes à » la fois. Jamais il ne lui revéla sa véritable naissance. Dans une circonstance récente, Hudoux » m'a avoué qu'il l'avait contrainte à déclarer » elle-même à l'oncle d'un jeune homme qui la » recherchait en mariage qu'elle était la fille de » l'ancien secrétaire de la Commission Militaire.

» Mais, en face de la mort, touché de repentir, » il a voulu rendre à cette personne son véritable » état, et m'a prié de raconter ces faits, qui prouvent qu'elle ne s'appelle en aucune façon Hudoux, » mais bien Stéphanette de la Tremblaye, fille de » Mme la comtesse de la Tremblaye, morte le 18 » pluviôse an II, et qu'elle est nièce propre, si je » ne me trompe, de M. le marquis Merlin de la » Hansaye, qui demeure à la Merlinière ».

Tel était le récit rédigé par l'abbé Marteau. Diverses pièces manuscrites y avaient été jointes, par les soins du digne chanoine, entre autres la copie de l'interrogatoire de Mme de la Tremblaye et celle de la naissance, dans la prison du grand-séminaire, de la petite Stéphanette.

(*A suivre.*) BERNARD SEIGNY.

Un bohême se présente hardiment chez son propriétaire, et lui demande la main de sa fille.

— Vous avez de la fortune? lui demande le futur beau-père.

— Vous savez bien que non, puisque je vous dois trois termes.

— Êtes-vous au moins d'une bonne famille?

— Oh! pour cela, oui... Je suis d'une famille de robe et d'épée.

— Vraiment?

— Mon père était garde-champêtre et ma mère couturière !

régiments de pontonniers puissent recevoir, sans distinction de taille, les hommes que leur profession rend apte à ce service si spécial.

» Beaucoup d'hommes de la cavalerie légère passent dans le train comme ordonnances ; la taille de la cavalerie légère doit donc être comme minimum de 1m59, celle des équipages, fixée abusivement à 1m62.

» On se plaint que le génie, et principalement dans les compagnies d'ouvriers de chemins de fer, dans d'excellents éléments ne peuvent y entrer faute d'avoir 1m66. La taille, dans le génie, devrait être abaissée à 1m60, quitte à imposer au recrutement une moyenne de proportion de quatre tailles, comme pour l'artillerie.

» La 1re direction voudra, nous l'espérons, tenir compte de ces indications dans la fixation des tailles des hommes de la classe 1884. »

Par décision ministérielle du 20 octobre :

M. le général de brigade des Roys, commandant la 3e brigade de cuirassiers (4e division de cavalerie), est nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 10e corps d'armée, à Dinan, vacant par suite de l'admission de M. le général de Lajaille dans la section de réserve.

M. le général de brigade Renaudot, commandant de la 2e brigade de dragons (5e division de cavalerie), à Valenciennes, est nommé, à partir du 1er novembre 1884, au commandement de la brigade de cavalerie du 5e corps d'armée, à Vendôme, en remplacement de M. le général Gombaud de Séréville, qui passera, à cette date, dans la section de réserve.

Extrait du registre des délibérations de la Chambre de discipline des Huissiers de l'arrondissement de Saumur.

Année judiciaire 1884-1885.

COMPOSITION DE LA CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Me VINCENT, huissier à Saumur, *syndic-président.*
Me DELAUNAY, huissier à Saumur, *trésorier.*
Me PAPIN, huissier à Montreuil-Bellay, *secrétaire.*
Me DELMAS, huissier à Vihiers, *rapporteur.*
Me BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine, *rapporteur.*

« Il faut mettre un terme au gaspillage » administratif qui est une des plaies de » notre administration et que l'on ne songe » malheureusement pas à guérir. »

Cet aveu est extrait de la *Petite France*, journal de M. Wilson, gendre du Président de la République.

GENNES. — Vendredi dernier, vers 2 heures 1/2 du matin, le feu s'est déclaré dans une grange de la ferme de la Piolière, commune de Gennes, appartenant à M. Persac, juge à Paris.

Le sieur Cognet, fermier, ayant aperçu le feu, envoya aussitôt son domestique réveiller les voisins pour combattre les progrès de l'incendie. Il n'eut que le temps de sortir ses bestiaux de l'étable. Avant que les secours n'aient pu être organisés, le feu a eu le temps de tout consumer ; les quatre murs seuls restent debout. Les pertes s'élèvent à 2,500 fr., couvertes par une assurance.

La cause de cet incendie est restée inconnue.

POITIERS.

Dimanche 26 octobre, les cordonniers du 125e de ligne ont fêté la Saint-Crépin. Un repas fraternel les réunissait chez un restaurateur de la rue Saint-Nicolas, sous la présidence de M. Michet.

On a bu à la prospérité de la cordonnerie et à l'amitié sincère qui unit tous les membres de la corporation.

Tous les assistants conserveront le souvenir de cette charmante soirée.

LE MANS.

Un terrible accident est arrivé chez M. Martin, fondeur au Mans. Trois ouvriers, dit l'*Union de la Sarthe*, transportaient une « poche » de fonte en ébullition ; l'un d'eux a buté et le liquide s'est répandu sur les trois malheureux ouvriers, qui sont couverts d'affreuses brûlures. On les a transportés à l'hôpital.

Qui est responsable ?

THÉATRES. — Samedi, au Grand-Théâtre d'Angers, on a joué le *Chalet* et *Rigoletto* ; hier dimanche, la *Mascotte*.

Au Cirque, on donnait hier soir les *Pauvres de Paris*.

Dies illa Lacrymosa !!

SONNET.

Depuis que tu n'es plus, déjà plusieurs années
Rapides ont passé comme un oiseau dans l'air,
Et plusieurs fois déjà les fleurs se sont fanées,
Car le temps n'est qu'un songe, hélas ! et qu'un éclair !...

Trop de félicités m'eussent été données
Si Dieu, prenant pitié de ton époux si cher,
Eût voulu joindre encor longtemps nos destinées,
O toi, l'os de mes os et la chair de ma chair !...

Mais Il était jaloux de voir un de ses anges
Égaré sur la terre au milieu de nos fanges.....
Docile à son appel tu remontas vers Lui !...

Pour moi ton souvenir aura toujours des charmes,
Chère âme, et tous les ans j'irai comme aujourd'hui
Sur ta tombe semer des fleurs avec des larmes ! ! !

Jour des Morts 1884.

Auguste MARCOMBRE.

Publications de mariage.

Joseph Pierre, couvreur, et Marie Tessier, chapeletière, tous deux de Saumur.

Joseph-Hubert Demange, cavalier de manège, et Isabelle-Marie Bauron, modiste, tous deux de Saumur.

Jean Belanger, journalier, de Saumur, et Émilie-Henriette Pesneau, cultivatrice, de la Breille.

René Guibert, cultivateur, de Saumur, et Joséphine-Ernestine Beillard, cultivatrice, de Dampierre.

Émile Augeard, garçon limonadier, de Saint-Just-sur-Dive, et Louise Sapineau, sans profession, de Saumur.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, — le *Sucre de Paris*, 1er choix, se vend 1 fr. 05 le kil. — Le *Chocolat Réclame*, 1 fr. 15 c. le 1/2 kil. ; par la modicité de son prix, ce chocolat est sans rival. — *Tapioca Brésil*, qualité recommandée, 50 c. le paquet.

Faits divers.

UN QUATUOR SINGULIER. — Près la place Maubert, quatre mendiants infirmes chantent la *Marseillaise*. S'ils sont à plaindre, ils ne manquent pas de malice.

Le chant est attaqué à quatre voix, puis le deuxième ténor, *qui est aveugle*, chante seul les vers en ayant l'air de montrer que « l'étendard sanglant est levé ».

La basse, *qui est sourd*, chante seul : « Entendez-vous dans nos campagnes ?... »

Le baryton, *qui est manchot des deux bras*, chante seul : « Ils viennent jusque dans nos bras !... »

Puis tous les quatre chantent : « Aux armes, citoyens, formez vos bataillons. »

Et le premier ténor, *qui est cul-de-jatte*, chante seul : « Marchons, marchons, qu'un sang impur... »

Et tous terminent par : « Abreuve nos sillons !... »

Après quoi, ils vont s'abreuver chez le marchand de vin.

Si non è vero...

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13 ; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 188. Quand ça finira-t-il ? Les traités franco-chinois. En Chine. La souveraineté du peuple. Correspondance. Une proclamation chinoise. La déclaration de M. Ferry. Relèvement, prospérité. Lycées de filles. Le Corbeau et le Renard (fable par un inconnu).

ALMANACH D'ARLEQUIN

Le plus intéressant, le plus illustré et le meilleur marché de tous les almanachs. 0 fr. 20 centimes l'exemplaire. 25 centimes *franco* par la poste. 16 fr. 50 le cent, *franco* par grande vitesse. Adresser les demandes à M. l'administrateur de la *Lanterne d'Arlequin*, 13, rue Richelieu, TOURS.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 30 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 1er novembre 1884.

Chronique parisienne, par A. de Bonviller.
Déli (suite et fin), 2 gravures, par Brau de Saint-Pol Lias.
Morituri ou l'Agonie d'une Race (suite), par Kraszewski.
Art chrétien, III : des démons et des puissances du mal, 5 gravures, par le comte de Grimouard de Saint-Laurent.
La Maîtresse de maison.
Sphinxiana.

Abonnement : Un an, 14 fr.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Eperon.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (8e année).
J. BRETON, administrateur.

MERCREDI 5 novembre 1884,

FLEUR DE THÉ

Opéra-comique en 3 actes,
paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot,
musique de Charles LECOCQ.

1er acte : Les Français à Pékin. — *2e acte :* Un Mariage chinois. — *3e acte :* La Loi du Tssing.

Distribution :

Eustache Pinsonnet, cantinier..	MM. Noë Cadeau.
Tien-Tien, mandarin à boule de zinc.....	Labranche.
Ka-o-lin, capitaine des tigres...	Lamy.
Corbillon, maître timonier.....	Allain.
Césarine, cantinière.....	Mmes Dupouy.
Fleur de Thé, fille de Tien-Tien.	Dalbret.
1er mousse.....	Marcelle.
2e mousse.....	Hennesse.

Marins et soldats français, Chinois, Chinoises, Tigres, etc.

La scène se passe à Pékin.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

DEMANDER PARTOUT

L'ARMORIQUE

de *Hugues Manson*, de Nantes.

Marché de Saumur du 31 Octobre

Blé semence (l'h.)	15	75	Huile de noix.	50	130 —
From. 1re q. (l'h.)	15	—	Graine trèfle	50	55 —
Froment (l'h.)	77	—	— lin. . .	70	— —
Halle, moyne	77	14	74	— luzerne	50	45 —
Seigle.	75	11	25	Foin (dr. c.)	780	70à75
Orge	65	11	—	Luzerne —	780	68à72
Avoine h. bar.	50	8	50	Paille —	780	40à45
Fèves.	75	12	—	Amandes . .	50	— —
Pois blancs .	80	35	—	Cire jaune. .	50	190 —
— rouges .	80	28	—	Chanvres 1re qualité (52 k. 500)		43 —
Colza	65	23	50	2e —	—	40 —
Chenevis . . .	50	—	—	3e —	—	37 —
Farine, culas.	157	44	—			

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

---

17 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

MARIELLE

— Ma foi, ma fille, en renonçant aa mariage, tu te barres un sentier rocailleux. Tout n'est pas rose dans le métier. Il traîne à sa suite bien des inconvénients. Les hommes sont des êtres jaloux ou indifférents, deux choses qui crèvent le cœur des femmes et qu'il est parfois peu commode d'accorder avec leurs faits et gestes hors du logis. Et s'il n'y avait que cela ! Mais il y aussi les enfants à mettre au monde, à nourrir, à vêtir, à élever, à établir. Quels grains de tourments, quelle ingratitude en herbe ! Les ailes poussées, ils vont de branches en branches, loin de l'arbre maternel, bâtir un nid d'où ils vous repoussent, si vous en approchez. Ce serait à les maudire, si l'on ne se maudissait soi-même, puisque nous avons été enfants et que nous avons agi ainsi envers nos parents. Bien inspirées sont celles qui ne se plantent pas de fardeau pareil sur les épaules ! Reste avec nous, Marielle, nous continuerons à nous aimer et à vivre ensemble comme par le passé.

— Et je reste, Olivier, en es-tu content ?

Je secouai la tête.

— Tu es faite pour le mariage, lui dis-je. Seulement Denis Lescop, Jacques Kéranion, Pierre Blanchu ne te conviennent pas. Ils sont riboteurs, communs, sans éducation ; ils te tueraient. Ce qu'il te faudrait, Marielle, c'est un monsieur rangé, qui aurait égard à tes manières et ne te brutaliserait point... Moi, qui te parle, bien que je n'aie ni manières, ni sentiments au-dessus de ma classe, comme toi, je t'avoue qu'une femme grossière de façon et de cœur me répugnerait. Les Lise Poulprit, Mathurine Le Bars, Rose Soleux ont beau être jolies, leurs airs effrontés me retirent d'elles. Dis que je suis fier, qu'une paysanne vaut un paysan. Applique-moi la raillerie de ma mère : « épouse alors une demoiselle en robes et en chapeaux, s'il s'en trouve qui veuille d'un Olivier de Kerrillis en pantalon de toile et pieds nus » ; c'est comme ça. Je me sens porté vers mieux, meilleur que moi, et si le mieux et le meilleur sont au-dessus de moi, que je ne puisse y prétendre, je me résolutionnerai à n'épouser personne.

— Tu es sûr en ce cas de ne pas mourir garçon. Les plus belles et les plus riches filles du pays se disputent ta main : tu n'auras que l'embarras du choix.

— Belles ! riches ! Je n'entends pas dire de figure et d'écus, mais d'humeur, de bonté. Je verrais là présente une fille semblable à toi de comportement, et tu n'existerais pas, que je me marierais avec elle sur le champ, serait-elle grainée de vérette, laide, un péché !... Marielle, Marielle, si tu m'avais aimé !...

— Je ne le puis pas, murmura-telle, cela m'est défendu.

— Par qui ? dis-je en courroux.

— Par mon cœur, fit-elle en baissant les yeux. Ne pense plus à moi, Olivier... Je ne me marierai jamais, jamais !

— Marielle, je t'obéirai, lui dis-je ; je ne penserai plus à toi pour femme ! Mais qu'il m'en coûte !

IX

Parlez du loup, la bête débouche du bois. Rolland, mon frère Rolland, fut pris subitement du mal d'amour dans l'année. Voici quand et comment.

Nous avions fait construire un hangar qui devait servir d'aire à battre le grain l'hiver. Le hangar construit et couvert, nous invitâmes les jeunes gens de la commune à venir danser le soir sur le sol labouré, car c'est en dansant que l'on foule la terre, qu'on la tasse également partout et qu'elle s'aplanit à souhait.

Garçons et filles ne perdirent point une occasion de jouer des jambes ; ils vinrent obligeamment nous rendre ce service à Langadec. Le hangar, éclairé, brillait comme la mairie la nuit des régates. Nous avions loué le violonneux. Ma mère avait mis en perce une barrique de cidre, il y avait des crêpes, du lard et des platées de viande de bœuf pour ceux qui auraient faim et soif entre les contre-danses : c'était quasi un bal de ville.

La société arrivée, le violonneux grimpa sur une chaise, ajusta son instrument sur l'épaule et préluda. Au son du crin-crin, que renforçait un binion de Trégnier, les danseurs coururent aux danseuses modestement debout contre le pignon du hangar : elles étaient nombreuses, plusieurs endimanchées. Parmi elles, au premier rang, se carrait une jeunesse fraîche comme une aubépine, un peu riant mouche, parente des Le Bars, nos voisins, chez qui elle passait ses vacances d'août, et qui nous l'avaient amenée. Simone Huro sortait du couvent des religieuses de Lannion, où elle avait passé trois ans à faire son éducation ; c'était presque une demoiselle. Elle portait des boucles à ses souliers, pendants aux oreilles, broche au châle et garnitures de dentelles à sa coiffe et à son tablier. Sa mise d'artisane cossue trahissait assez que Simone Huro de Loguivy-Lannion était une riche pennerès.

Rolland l'invita. La fillette dansait par merveille. Dans l'intervalle du quadrille, mon frère la complimenta de ses jolis pas et de sa jolie tournure. La petite, qui jasait comme elle dansait, répondit aux compliments de Rolland, en louangeant son entrain et sa bonne mine.

(*A suivre.*)

AUGUSTA COUPEY.

Etude de Me LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE
UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation,

Joignant l'église des Ponts, et appartenant à Mme veuve LACOUR-DOYEN, de Saint-Cyr.

S'adresser à Me LECOMPTE, notaire.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à Mme veuve NANCEUX.

A VENDRE VINS NOUVEAUX, rouges et blancs. Château de la Saulaye. Gare de Perray. S'adresser à Pasquier, garde particulier.

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de santé,

UN MAGASIN DE VINS

EN GROS

Avec matériel complet

Très-bonne Clientèle

On louerait en même temps la maison d'habitation attenante

Toutes facilités pour le payement seront données

Pour renseignements, s'adresser chez M. DESCHAMPS fils, propriétaire à Saumur (Croix-Verte). (813)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885,

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, *Grande-Rue, n° 1.*

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

Matelas neufs, Coutil fil,

DEPUIS **25** *FR.*

Pesant 16 à 18 kilos.

S'adresser, 58, quai de Limoges, chez M. LEPEYTRE. (900)

ON DEMANDE une **femme de chambre** sachant coudre et repasser.

S'adresser au bureau du journal.

AUX PERSONNES
Soucieuses de leurs Intérêts.

Par suite d'un achat important, BONVALET-GAUTIER, épicier, rue Nationale, 26, à Saumur, *vendra à partir du 1er novembre prochain,* le sucre raffiné 1re qualité 1 fr. 05 le kilogramme; il en sera de même pour tous les autres articles le concernant, qui seront vendus excessivement bon marché, tout en étant de parfaite qualité. (807)

M. BOUCHÉ, loueur de voitures, a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'à partir du 1er novembre 1884, **il se tiendra place de la Bilange, 26.** (814)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.

S'adresser au bureau du journal.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFAILLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HUY, *rue de la Tonnelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.* (179)

Saumur, imprimerie P. GODET.

A L'ABEILLE

Maison J. PÉRARE

22, rue Saint-Jean, 22,

DEMANDE :

Une **apprentie** pour la Mode ;
Un **apprenti** pour la Mercerie ;
Un **petit garçon** pour les courses. (757)

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les **Pianos et Harmoniums** LÉPICIER (pouvant être choisis soit à *Paris*, soit à *Angers*), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés *franco à Saumur par la Maison* LÉPICIER, *et accordés gratuitement pendant deux ans.*

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justemenf méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des *Maladies cutanées*, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours.
Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges.
Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Établts de bains, Maisons de Produits hygiéniques. *(Lire la Notice.)*

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 *et* 5, *Rue Plantagenet.* — *DEPOT, 4, Place Cupif,*

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

CAISSE DES REPORTS

59, rue de Richelieu, Paris, (FONDÉE EN 1874.)

Les Capitaux disponibles peuvent s'employer pour 15 Jours, un Mois, un Trimestre, etc.

L'INTÉRÊT VARIE SUIVANT LA DURÉE DU DÉPOT

Les versements doivent s'effectuer le 1er ou le 15 de chaque mois.

Brochure et *Circulaire hebdomadaire* adressées gratuitement sur demande.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — *Ch. FAY, Inventeur* — 9, rue de la Paix

L'ATLAS NATIONAL

Par **F. DE LA BRUGÈRE**, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 Cartes coloriées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes ou en 25 séries à 75 centimes NE REVIENDRA QU'A 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1re livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Demander gratis un spécimen à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

PARIS
Pour l'année. 10 fr. » c.
Chaque numéro. » 50 c.

MAGASIN PITTORESQUE

DÉPARTEMENTS
Pour l'année. 12 fr. » c.
Chaque numéro. » 60 c.

Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois

Rédacteur en chef : M. ÉDOUARD CHARTON

A la même Librairie : 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, PARIS

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE, contenant *cent belles gravures* choisies dans la collection. — 1 vol. grand in-4, cartonné avec luxe, doré sur tranche.
Prix ..... 15 fr.

VOYAGEURS ANCIENS.
Prix du volume broché..... 10 fr.
Prix du volume cartonné.... 12 fr.

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures. — Prix de chaque volume broché..... 7 fr. 50
L'ouvrage complet..... 15 fr. »

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan' Dargent ; 1 vol. grand in-8.
Prix, pour Paris, broché..... 15 fr.
— cartonné, doré sur tranche. 18 fr.

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque* ; 1 volume in-4°. *2e édition.*
Prix, broché..... 5 fr.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. . . . . (départ)	6 05	7 24	9 »	1 15	3 45	7 50
Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 »
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . .	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08
Montreuil-Bellay. . . (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omni. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay . . . (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. . . .	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	» »
Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	» »
Saumur . . . . . (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omni. matin	Omni soir	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay . . .	7 02	» »	2 11	» »	8 51
Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omni. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omni, soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay . . .	6 07	9 18	» »	4 37	» »
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 »	1 55	8 35
Loudun .	8 20	2 51	9 55
Arçay. .	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuvilie .	9 57	4 24	11 27
Poitiers .	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers .	5 50	12 50	6 10
Neuville .	6 28	1 28	7 08
Mirebeau.	6 55	1 57	7 56
Arçay . .	7 50	2 52	9 18
Loudun.	8 42	3 30	10 28
Montreuil	9 24	4 31	11 7

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,